



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-417 bis**

Publié le 18 novembre 2021

SOMMAIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté en date du 17 novembre 2021 portant nomination des membres du jury concernant le marché global de performance pour la « Création du Point de Contact Unique à la Frontière (PCUF) du Port de Dunkerque »

Arrêté portant nomination des membres du jury concernant le marché global de performance pour la « Création du Point de Contact Unique à la Frontière (PCUF) du Port de Dunkerque »

Le préfet de la région Hauts-de-France,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
Préfet du Nord,

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R. 2162-22 et R. 2162-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R2171-16 à 18 ;

Vu l'avis de marché public lancé le 08 mai 2021 au Bulletin Officiel des Marchés Publics sous la référence N°21-61781 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Il est créé un jury pour le marché global de performance de conception-réalisation et exploitation-maintenance, pour la « Création du Point de Contact Unique à la Frontière (PCUF) du Port de Dunkerque ».

Article 2 – Le jury est chargé d'évaluer et de classer les offres des soumissionnaires, d'en dresser un procès-verbal et de formuler un avis motivé sur chacune des offres.

Le jury pourra décider d'auditionner toute personne susceptible de lui apporter des informations utiles.

Article 3 – La composition du jury est fixée comme suit :

Président du jury avec voix délibérative, prépondérante en cas de partage égal des voix :

- Monsieur Xavier-Yves Valère, représentant du Préfet de région ;

Membres avec voix délibérative représentant le maître d'ouvrage :

- Monsieur Luc Fleureau, Chef du poste de Contrôle Frontalier de Dunkerque – Service d'Inspection Vétérinaire et Phytosanitaire aux frontières (SIVEP) ;
- Madame Catherine Padovani, Cheffe du PLI – Direction Interrégionale des Douanes des Hauts-de-France (en remplacement de Monsieur Macaire Koukoui, empêché)
- Monsieur Eric Seynave, Chef de département Développement Exploitation – Grand Port Maritime de Dunkerque/GPMD (en remplacement de Monsieur Christian Minet, empêché).

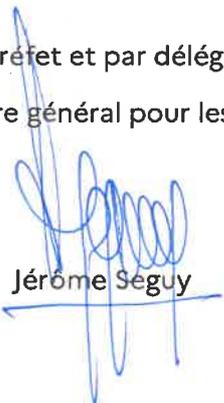
Membres à voix délibérative présentant une qualification professionnelle particulière :

- Monsieur Bertrand Morchain, architecte DPLG ;
- Monsieur Stéphane Cronier, architecte DPLG.

Fait à Lille, le 17 novembre 2021

Pour le préfet et par délégation,

L'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales



Jérôme Seguy